



## Renseignements sur un abandon de poste

Par **GuessHarleyJudy**, le **25/05/2016** à **17:05**

bonjourrnj'aurai voulu savoir s'il était possible d'envoyer une lettre de démission pendant une période d'abandon de poste? merci d'avance pour votre réponse

Par **morobar**, le **25/05/2016** à **17:50**

Bonjour,rnVous êtes en abandon de poste.rnDonc soit l'employeur vous a mis en demeure de reprendre le travail, soit il envisage de vous licencier, soit il joue la montre et fait le mort, comme vous.rnVous faites donc toujours partie des effectifs et pouvez démissionner à tout instant.rnVous ne pourrez plus démissionner une fois le licenciement notifié, le contrat étant alors rompu.

Par **GuessHarleyJudy**, le **25/05/2016** à **18:35**

et n'habitant plus la région PACA, pourrais-je toujours négocier le mois de préavis sur le mois de congés ainsi que les heures de récup qu'il me restait à prendre?rnMille mercis pour votre réponse :)

Par **morobar**, le **25/05/2016** à **18:42**

Bonjour,rnVous pouvez aussi demander une voiture de sport italienne.rnJe suppose que

l'employeur sera trop content de se débarrasser de vous sans frais, et qu'il acceptera quelques conditions.rnMais les CP prolongent d'autant le préavis.rnAlors le mieux est de lui demander de vous régler ce qu'il vous doit, de vous dispenser SUR VOTRE DEMANDE d'exécuter le préavis, donc non payable et vous verrez bien.rnMais bulletin de salaire et éventuel solde de tout compte sont des documents quérables. Il faudra aller les chercher.

Par **GuessHarleyJudy**, le **25/05/2016** à **18:59**

Why not... pour la voiture de sport Italienne !!! rnMerci infiniment pour vos réponses et vous souhaite une excellente soirée